



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

sécurité des biens et des personnes

Question écrite n° 92168

Texte de la question

M. Paul Salen attire l'attention de Mme la garde des sceaux, ministre de la justice sur l'augmentation des crimes et délits constatée en France. Alors que les chiffres de l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales avaient révélé qu'entre mai 2012 et août 2015, sur les 12 derniers mois glissants, il y a eu + 8 % de cambriolages, + 13,8 % de vols simples, + 11,7 % d'atteintes volontaires à l'intégrité physique et + 31,6 % de violences sexuelles, les chiffres InterStats du ministère de l'intérieur sont venus confirmer cette tendance en indiquant que les crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie étaient en hausses. Sur les trois derniers mois, les vols violents sans armes ont augmenté de 1,2 %, les vols sans violence contre des personnes de 0,7 % et les vols avec armes de 0,7 % également. Il y a trois mois, ces derniers avaient déjà augmenté de 10 % ! Le plus inquiétant est que cette augmentation des crimes et délits s'accompagne d'un abaissement de la population carcérale, avec une diminution de 1 544 détenus entre septembre 2013 et septembre 2015. D'après le ministère de la justice, la réforme pénale adoptée par les socialistes en juillet 2014, permettrait d'ailleurs d'avoir 6 600 détenus de moins dans les prisons d'ici 2017. Le contraste entre l'augmentation de l'insécurité et la diminution de la population carcérale est devenu un sujet de préoccupations pour les Français. Aussi, il souhaiterait connaître les intentions du Gouvernement face à cette augmentation des crimes et des délits.

Données clés

Auteur : [M. Paul Salen](#)

Circonscription : Loire (6^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 92168

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : Justice

Ministère attributaire : Justice

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [22 décembre 2015](#), page 10375

Question retirée le : 2 février 2016 (Retrait à l'initiative de l'auteur)